



# Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr.: General  
5 November 2018  
Original: Arabic/Chinese/  
English/French/Russian/ Spanish

Première session ordinaire de 2019  
12 février 2019  
Point 1 de l'ordre du jour provisoire  
Questions d'organisation

## Rapport sur les travaux de la seconde session ordinaire de 2018, du 10 au 11 septembre 2018

### I. Questions d'organisation

1. La seconde session ordinaire de 2018 du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, les 10 et 11 septembre 2018.

2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la seconde session ordinaire (UNW/2018/L.4), et approuvé le rapport sur les travaux de sa session annuelle (UNW/2018/5), qui s'est tenue les 19 et 20 juin 2018. Au cours des débats concernant l'ordre du jour provisoire et le plan de travail proposés pour la première session ordinaire de 2019, qui se tiendra le 12 février (voir Annexe I), le Secrétaire a informé le Conseil d'administration d'une demande d'ajout de deux points à l'ordre du jour : 1) les conséquences, pour ONU-Femmes, de la résolution A/RES/72/279 sur le repositionnement du Système des Nations Unies pour le développement ; et 2) les méthodes de travail des Conseils d'administration. En réponse, une autre délégation a pris la parole afin d'exprimer son désaccord concernant ces deux propositions, au motif que la demande intervenait à la dernière minute et ne leur permettait pas de consulter leur Gouvernement national. La délégation a indiqué s'être déjà opposée à l'ajout de nouveaux points récurrents à l'ordre du jour du Conseil d'administration, considéré contre-productif compte tenu du processus en cours concernant les méthodes de travail des Conseils d'administration des fonds, programmes et entités, et de l'examen éventuel des problèmes communs dans le cadre de la réunion conjointe des Conseils d'administration. Toutefois, la délégation a affirmé sa volonté de travailler à ces demandes par le biais du Bureau. À la suite des délibérations effectuées en présence de la Présidente, la Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que la proposition d'ordre du jour de la première session ordinaire de 2019 était approuvée en l'état, sans ajout et sous réserve des consultations qui interviendraient dans le cadre de la prochaine réunion du Bureau. Au cours des débats sur le projet de plan de travail annuel de 2019, également en préparation en vue de son adoption lors de la première



session ordinaire de 2019, une délégation a pris la parole afin d'encourager ONU-Femmes à interagir avec le Conseil tout au long de l'année par le biais de séances d'information informelles régulières permettant un dialogue structuré sur le financement, en complément de la première session ordinaire et de la session annuelle de 2019. Le Secrétaire a rappelé que le plan de travail annuel comprend uniquement des séances d'information informelles sur les rapports annuels et qu'un calendrier de séances d'information traitant du dialogue sur le financement serait proposé en temps voulu pour 2019, et se terminerait par la présentation officielle du rapport au cours de la seconde session ordinaire.

3. Le Conseil d'administration a adopté trois décisions : Décision 2018/5 – Dialogue structuré sur le financement : Investir dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes grâce au financement du Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes ; Décision 2018/6 – Rapport conjoint sur le recouvrement des coûts ; et Décision 2018/7 – Méthodes de travail des Conseils d'administration, telles que présentées dans l'Annexe II de ce rapport.

## II. Déclarations liminaires

4. La Présidente du Conseil d'administration, Ivana Pajević, Représentante permanente adjointe du Monténégro auprès des Nations Unies, a officiellement ouvert la session. Madame Pajević a souligné que l'autonomisation des femmes, encouragée par leur accès à l'éducation, au marché du travail et aux institutions sociales et politiques, mais aussi par leur protection face aux violences et aux discriminations, est l'une des clés qui permettront de parvenir à l'éradication de la pauvreté extrême, au développement durable et à la paix.

5. Madame Pajević a parlé de la résolution de l'Assemblée générale sur le repositionnement du Système des Nations Unies pour le développement, applicable dans l'Agenda 2030 pour le développement ([A/RES/72/279](#)), comme l'élément fondateur d'une Organisation plus efficace, pertinente et réactive dans sa gestion des défis émergents auxquels les États membres des quatre coins du monde doivent faire face. Elle a félicité ONU-Femmes d'avoir mené la préparation de documents d'information présentés au Conseil d'administration, lesquels constituent une analyse préliminaire des conséquences de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale pour ONU-Femmes, et a également affirmé son soutien à la Secrétaire générale adjointe/Directrice générale quant à sa position sur les changements proposés. Elle souhaite recevoir des analyses plus approfondies dans le courant de l'année 2019, concernant les autres conséquences potentielles qu'aura, sur ONU-Femmes, la réforme du Système des Nations Unies pour le développement.

6. La Présidente a indiqué qu'au cours de récents débats du Bureau du Conseil d'administration, les membres sont tombés d'accord sur la nécessité de renforcer l'approche participative dans le cadre des Dialogues structurés sur le financement. Les membres du Bureau estiment qu'en 2019, ONU-Femmes et les États membres doivent interagir davantage par le biais de réunions informelles. Ces dialogues doivent être considérés comme des compléments aux processus en place dans le cadre des Fonds et des Programmes, et soumis au « Pacte de financement » proposé au niveau du Système des Nations Unies.

7. La Présidente a affirmé que le Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes était en parfaite adéquation avec la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des changements proposés dans la résolution [72/279](#). Elle a souligné que l'ensemble du Système des Nations Unies considérait l'exploitation, les abus et le harcèlement à caractère sexuel comme un problème majeur, et a assuré le soutien total des États membres pour des enquêtes impartiales et respectueuses des victimes.

8. La Présidente s'est engagée à apporter son soutien continu en tant que défenseuse d'ONU-Femmes, et ce même au terme de son mandat à la tête du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, en veillant à ce que l'Entité dispose toujours des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Elle a réaffirmé son engagement pour une collaboration renforcée entre les Conseils d'administration lorsque cela s'avère pertinent, de même que pour l'harmonisation de leurs méthodes de travail. Dans son allocution de clôture, la Présidente a fait remarquer que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ne pourraient se faire que par le dévouement et l'engagement de toutes et tous pour opérer les changements qui profiteront aux générations à venir.

9. La Secrétaire générale adjointe/Directrice générale d'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka, a remercié la Présidente et le Bureau pour leur dévouement et leurs conseils tout au long de l'année. Elle a annoncé trois nouvelles nominations majeures : Directrice de la communication et de la sensibilisation ; Responsable des relations avec les donateurs et de la mobilisation des ressources ; et Directrice des Services indépendants d'évaluation et d'audit interne, dont le poste est pourvu à partir du 1er novembre 2018.

10. Le départ à venir de Monsieur Yannick Glemarec, Sous-secrétaire général aux Politiques et aux programmes, a également été annoncé. Le responsable de l'Entité l'a remercié pour son travail innovant, en indiquant que celui-ci serait à jamais associé à la réussite des Initiatives des programmes phares d'ONU-Femmes, qui ont joué un rôle majeur dans la hausse des fonds réservés aux domaines prioritaires.

11. Le responsable de l'Entité a rappelé que le lancement de la stratégie du Secrétaire général pour la parité hommes-femmes avait eu lieu presque un an plus tôt, et relevé que pour la première fois dans l'Histoire des Nations Unies, la parité hommes-femmes était respectée au sein du Conseil de direction du Secrétaire général et parmi les coordonnateurs résidents. La coordination et la collaboration interinstitutionnelles autour de l'objectif commun de parité hommes-femmes n'ont jamais été aussi fortes. À travers le prisme de son mandat, elle a mentionné le travail d'ONU-Femmes consistant à diriger et à coordonner les initiatives des Nations Unies pour l'égalité des sexes. Elle a notamment donné pour exemple le travail conjointement mené par l'Entité, le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Réseau des ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat pour le lancement prochain des Directives pour un environnement favorable, qui présentent les bonnes pratiques et recommandations relatives aux politiques favorables à la famille, aux aménagements des modalités de travail, au recrutement, à la gestion des aptitudes et aux normes de conduite. Elle a reconnu qu'il restait encore beaucoup à faire dans l'ensemble du Système des Nations Unies, notamment dans le cadre des missions des Nations Unies, et d'autant plus compte tenu du processus de réforme en cours et des efforts déployés pour la parité hommes-femmes au sein des Nations Unies. À cet égard, elle a appelé tous les États membres à soutenir sérieusement l'engagement principal d'ONU-Femmes, tout en veillant à ce que la parité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes soient acceptées comme une responsabilité commune.

12. Il a été souligné qu'un financement spécifique serait nécessaire pour parvenir aux objectifs communs. Elle a rappelé que la réforme des Nations Unies devait renforcer, et non réduire, le rôle d'ONU-Femmes, avant d'indiquer : « ONU-Femmes doit progresser à tous les niveaux. Nous voulons réaliser cette progression ensemble, notamment en réorganisant les ressources prioritaires afin de ne laisser personne en marge.

13. La Secrétaire générale adjointe/Directrice générale s'est à nouveau engagée à ce qu'ONU-Femmes continue de soutenir toutes les victimes d'inconduites sexuelles. La

nomination d'une Coordinatrice exécutive de lutte contre le harcèlement sexuel a été annoncée. Il a également été fait état des centres de liaison nationaux pour la mise en valeur des ressources humaines, où la politique de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que la politique de lutte contre le harcèlement sexuel de l'Entité devaient être mises en place. Le responsable de l'Entité a appelé les États membres à soutenir les efforts d'ONU-Femmes et à s'assurer que les mesures nécessaires étaient prises afin de répondre à toutes les formes d'inconduites sexuelles faites aux victimes.

14. Avant de clôturer sa déclaration liminaire, elle a rappelé au Conseil d'administration que le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Beijing aurait lieu en 2020, et a insisté sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

15. En plaçant 2020 comme une date clé avant l'échéance de 2030, elle a demandé aux États membres de commencer les préparatifs de cette célébration en temps opportuns et de manière collégiale, en incluant toutes les parties concernées à l'échelle nationale et internationale, sans oublier d'impliquer la société civile et de soutenir les consultations multipartites.

### **III. Dialogue structuré sur le financement**

16. La Sous-secrétaire générale des Nations Unies et Directrice exécutive adjointe de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques a ouvert la discussion sur ce point en rappelant l'importance du financement, non seulement pour garantir l'efficacité d'ONU-Femmes, mais également pour garantir la faisabilité des efforts qui permettront de combler le manque de ressources auquel ONU-Femmes est actuellement confronté et, de manière plus générale, de parvenir à l'égalité des sexes, lesquels serviront la vie des femmes, des filles, des hommes et des garçons du monde entier, et plus particulièrement celle des plus nécessiteux. Elle a alors fourni des données issues d'une analyse de la Banque mondiale incluant 141 pays et qui ont révélé que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, si elles étaient atteintes, permettraient de doubler la valeur du produit intérieur brut mondial et d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 concernant le développement durable.

17. Pour autant, le financement de l'égalité des sexes reste un défi d'envergure. Par exemple, seuls 4 % de l'Aide publique au développement est affectée aux travaux pour l'égalité des sexes. À l'échelle du Système dans sa globalité, seul 0,2 % des souscriptions des États membres des Nations Unies revient uniquement à l'Entité des Nations Unies chargée exclusivement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

18. Toutefois, l'impact et la visibilité d'ONU-Femmes n'ont cessé de croître malgré les difficultés. La Directrice générale adjointe a indiqué qu'ONU-Femmes était, avec un taux de croissance annuel moyen des recettes de 9 % par an depuis 2011, une des entités dont le développement était le plus rapide au sein du Système des Nations Unies, même si ce n'était pas la meilleure candidate au départ. L'année dernière, ONU-Femmes a réalisé son plus gros volume de recettes depuis sa création en 2010. Elle a salué les États membres pour leur engagement, ainsi que le Conseil d'administration pour son accompagnement et sa reconnaissance, sans lesquels il n'aurait pas été possible de réaliser cette progression.

19. Le Directeur de cabinet et la Direction de la Division des partenariats stratégiques ont présenté le Rapport sur le Dialogue structuré sur le financement : Investir dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes grâce au financement du Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes (UNW/2018/6). Ce rapport préconise

un dialogue à la fois structuré et permanent qui engage le Conseil d'administration à apporter à ONU-Femmes le financement nécessaire au bon déploiement de son Plan stratégique 2018-2021 et à la réalisation des objectifs afférents, en soutien à une mise en œuvre favorable à l'égalité des sexes, par les États membres, de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

20. En rappelant le contexte, elle a souligné que l'ONU était aux prises avec la question de sa pertinence dans un environnement en pleine évolution, lequel a des répercussions financières sur l'ensemble du Système des Nations Unies dans un environnement politique international qui est devenu moins favorable au multilatéralisme. Elle a insisté sur la nécessité de garantir la pertinence et la viabilité financière de l'Organisation.

21. Dans sa démarche de transparence totale, le principal défi financier auquel ONU-Femmes a été confronté consistait à déterminer la façon de convertir les fonds en résultats bénéficiant aux femmes et de promouvoir l'égalité des sexes sur l'ensemble de la planète. La théorie du changement de l'Entité concernant le financement établit que si elle disposait d'un financement spécifique, ONU-Femmes aiderait les gouvernements à obtenir des résultats significatifs bénéficiant aux femmes et aux filles et à accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 de façon que personne ne soit laissé en marge. Grâce au dernier Plan stratégique, qui s'est terminé en 2017, 2 milliards de femmes et de filles supplémentaires vivent désormais dans des pays où les politiques en matière d'autonomisation économique des femmes ont été renforcées. Plus de 1,5 milliard de femmes et de filles bénéficient d'une meilleure protection contre la violence grâce à des cadres juridiques plus forts, et plus de 1,48 milliard de femmes et de filles ont tiré profit d'une augmentation des allocations budgétaires pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

22. ONU-Femmes est plus légitime que jamais. Par exemple, en matière de leadership, les statistiques de l'Entité ont montré que les femmes occupent actuellement 4,8 % des postes de Présidente-Directrice générale des 500 plus grandes entreprises mondiales et 5,6 % des postes des hauts représentants nationaux. Sur le marché international du travail, les femmes gagnent seulement 77 % des revenus de leurs homologues masculins. Dans l'intimité des foyers, les femmes évoluent encore dans des environnements dangereux ou potentiellement dangereux. Les femmes âgées de 15 à 44 ans sont davantage exposées à des risques de viol et de violences conjugales qu'à des risques de cancer, de guerre, d'accidents de voiture ou de malaria. Quatre victimes de trafic d'êtres humains sur cinq sont des filles.

23. En ce qui concerne le Dialogue structuré sur le financement, et comme mentionné précédemment, les recettes de l'Entité ont augmenté de 57,5 % depuis 2011. En 2017, elle a atteint son plus gros volume de recettes totales, lesquelles s'élevaient alors à 360,7 millions de dollars. Par ailleurs, certains États membres ont déjà augmenté leur participation au financement des activités de base et autres activités. Par exemple, depuis l'année dernière, les Émirats arabes unis ont multiplié leurs contributions initiales par 50, et plusieurs autres pays ont également appliqué une forte hausse de ces mêmes contributions, dont la Chine, la Finlande, l'Allemagne, le Japon et la Suisse.

24. Les États membres se sont davantage engagés dans des accords de financement pluriannuel prévisible des activités de base, notamment l'Australie, la Belgique, le Danemark, l'Islande, la Nouvelle-Zélande et la Suède. C'était aussi le cas pour le financement prévisible d'autres activités, et c'est la Suède qui a fait les plus gros efforts à cet égard. Tous accords pluriannuels confondus, la Suède a engagé 54,1 millions de dollars. Le Canada et le Danemark ont respectivement engagé 13,1 et 8,7 millions de dollars. La Commission européenne a également suivi la tendance, avec 38,4 millions de dollars. La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont été cités

en tant que contributeurs majeurs dans le cadre de la Commission européenne. Certains contributeurs étaient également issus du secteur privé, notamment BHP Billiton et la Fondation Gates, qui ont engagé, à eux deux, 25,6 millions de dollars dans des accords pluriannuels.

25. Toutefois, concernant le déficit de recettes, il a été mentionné que, malgré le budget intégré approuvé de 414 millions de dollars (200 millions pour les activités de base et 240 millions pour les autres activités) accordé à l'Entité, cette dernière a encore souffert d'un déficit dans la mobilisation des fonds reçus. Ce déficit est récurrent. ONU-Femmes n'a été en mesure de le pallier qu'en 2014. La prévisibilité du financement est avant tout importante du fait du fonctionnement des programmes.

26. Elle a expliqué que l'Entité s'est lancée dans des travaux de budgétisation annuelle par activité afin de déterminer plus précisément le coût de l'ensemble des activités prévues. Sans ces prévisions, l'Entité ne pourrait pas respecter pleinement son Plan stratégique et remplir sa mission. Elle devrait concentrer ses efforts sur la gestion du plan de travail appliqué dans un autre environnement opérationnel. C'est la raison pour laquelle un déficit de recettes constant a empêché l'Entité de se concentrer sur l'efficacité institutionnelle.

27. ONU-Femmes a invité les États membres à rejoindre le « Pacte » pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (à ne pas confondre avec le Pacte du Secrétaire général pour la réforme du Système des Nations Unies pour le développement), qui devrait accélérer la transformation du financement des activités de base au sein d'ONU-Femmes. À ce titre, elle a demandé que le financement de ces activités soit augmenté de 60 millions par an pour deux ans minimum, afin de soutenir l'Entité dans ses efforts pour atteindre la troisième étape de son modèle d'évolution financier, et ainsi diversifier sa base de donateurs (actuellement, 97 % sont fonction des contributions des États membres).

28. En réponse aux déclarations liminaires et à la présentation du point de l'ordre du jour concernant le Dialogue structuré sur le financement, plusieurs délégations ont remercié la Présidente pour son efficacité dans la gestion du Conseil d'administration tout au long de l'année. Réaffirmant leur engagement envers l'Entité, elles ont également remercié la Directrice d'ONU-Femmes pour son discours dense et ses talents de leadership, et ont exprimé leur reconnaissance pour le travail mené par le Directeur général adjoint sortant, Yannick Glemarec, notamment sur les Initiatives des programmes phares.

29. De nombreux États membres ont vivement félicité ONU-Femmes d'avoir conduit l'analyse préliminaire sur les conséquences, pour ONU-Femmes, du repositionnement du Système des Nations Unies pour le développement (résolution [A/RES/72/279](#)). Le rapport rédigé par ONU-Femmes a encouragé d'autres agences à entreprendre des analyses approfondies similaires.

30. Une délégation a indiqué que pour garantir l'efficacité de la réforme du Système des Nations Unies pour le développement, les sujets communs aux entités devaient être identifiés et traités autant que possible conjointement par les Conseils d'administration, tout en leur permettant de travailler sur les sujets spécifiques aux agences. L'Initiative Spotlight a été mentionnée par plusieurs intervenants comme un exemple de travail conjoint ayant déjà porté ses fruits. Il s'agit d'une collaboration entre ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Union européenne pour l'éradication des violences perpétrées à l'encontre des femmes et des filles.

31. Certaines délégations ont salué les efforts d'ONU-Femmes en faveur de la réforme organisationnelle. Elles ont souligné qu'il était essentiel que le Plan stratégique soit adapté à cette réforme et mis en œuvre en fonction de celle-ci. Un des

intervenants a indiqué que, selon lui, le Système des Nations Unies pour le développement devait impérativement inclure ONU-Femmes afin de garantir une coordination plus efficace à l'échelle du Système, laquelle a déjà favorisé le déploiement de ses activités humanitaires, de développement et en faveur de la paix.

32. En exemple, une délégation a mentionné la récente ouverture du bureau de liaison d'ONU-Femmes à Genève, dont les résultats du travail pour une meilleure représentation de l'égalité des sexes dans les résolutions du Conseil des droits de l'homme se font déjà sentir.

33. Une délégation a sollicité l'attention d'ONU-Femmes à l'égard des préoccupations des États membres vis-à-vis de la représentation géographique du personnel à l'échelle internationale et lui a demandé de prendre des mesures efficaces afin de la porter à la hausse, et tout particulièrement la proportion de personnel dans les pays en développement.

34. Une délégation a remercié la Secrétaire générale adjointe/Directrice générale d'ONU-Femmes d'avoir accepté de prendre la parole à l'occasion de l'ouverture du deuxième Forum féminin eurasiatique, intitulé « Les femmes pour la sécurité globale et le développement durable », qui s'est tenu à Saint-Petersbourg, dans la Fédération de Russie, du 19 au 21 septembre 2018.

35. La coordination et la cohérence du Système des Nations Unies étaient un sujet récurrent dans toutes les allocutions. Il a surtout été fait part du besoin d'améliorer la coordination et les partenariats interinstitutionnels dans l'ensemble du Système, tout en soulignant le rôle d'ONU-Femmes dans la coordination des travaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi que la nécessité de respecter le cadre des différentes missions. Un des États membres a souligné l'importance du travail normatif d'ONU-Femmes, en affirmant que le repositionnement du Système des Nations Unies était l'occasion d'appliquer pleinement l'égalité des sexes dans le système des coordonnateurs résidents et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il a été demandé à ONU-Femmes d'adopter une approche systématique au niveau national, et tout particulièrement dans le développement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, des systèmes opérationnels harmonisés et des services partagés.

36. Certains États membres ont évoqué l'importance d'aligner des ressources flexibles et prévisibles au Plan stratégique 2018-2021 et les difficultés que cela représente, et ont annoncé les contributions de leurs gouvernements respectifs aux ressources de base d'ONU-Femmes. Plusieurs intervenants ont salué les efforts d'ONU-Femmes dans sa recherche de formes innovantes de financement, notamment à la suite de son interaction accrue avec le secteur privé, les fondations, les investisseurs privés et les partenaires non traditionnels, qui vise à limiter les risques d'un déficit de recettes et de concurrence interinstitutionnelle.

37. Un des intervenants a souligné la nécessité d'avoir des objectifs d'information financière mieux définis et a, à ce titre, proposé la mise en place de tables rondes annuelles pour les donateurs, mais aussi de dialogues sur le financement et de séances d'information informelles supplémentaires tout au long de l'année. L'objectif du Dialogue structuré sur le financement était d'assurer le financement du Plan stratégique de l'Entité, d'acquiescer davantage de ressources flexibles et de détailler la répartition des ressources entre les différentes fonctions.

38. Le Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources devrait servir de « point de départ » pour le Dialogue structuré sur le financement, a déclaré un délégué. ONU-Femmes a été pressée de collaborer activement avec les États membres et les donateurs privés tout au long de l'année et de maintenir la transparence sur l'utilisation des ressources. Une demande a été soumise pour que l'Entité partage

davantage de détails sur ses revenus perçus et attendus dans le cadre du Dialogue structuré sur le financement dans ses futurs rapports au Conseil d'administration. L'Entité a également été invitée à fournir de plus amples renseignements sur ses écarts de financement lors de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration en 2019.

39. ONU-Femmes a été félicitée pour l'augmentation de ses revenus totaux, mais il est regrettable que cette hausse des fonds ait été en grande partie réservée. Les États membres ont vivement encouragé les autres délégations à augmenter leurs contributions ordinaires.

40. ONU-Femmes a été priée d'inclure les informations sur les ressources pour plusieurs années et de réfléchir à la possibilité d'établir un cycle budgétaire de quatre ans de manière à faciliter la planification stratégique et à long terme. Questions supplémentaires liées à l'élaboration des attentes et base pour une augmentation des futurs revenus. Une délégation a fait remarquer qu'une plus grande importance devrait être donnée aux ressources de base, un défi que d'autres agences doivent également relever. Les efforts devraient être poursuivis afin de rendre les résultats des ressources de base plus attractifs pour les donateurs.

41. Certaines délégations ont souligné l'importance des modalités de donations pluriannuelles pour les ressources prévisibles et flexibles. Un intervenant a insisté en particulier sur la nécessité d'élargir les contributions au-delà des dix principales, en déclarant qu'il était essentiel pour ONU-Femmes de renforcer l'engagement des donateurs grâce à une meilleure diffusion des résultats des activités opérationnelles auprès du grand public.

42. De nombreux intervenants ont profité de l'occasion pour saluer la déclaration forte de la chef de l'Entité sur l'exploitation, le harcèlement et les abus sexuels, renouvelant leur soutien aux initiatives et actions d'ONU-Femmes visant à lutter contre ce fléau, et sur le renforcement du principe de responsabilité et de tolérance zéro. Ils ont exhorté ONU-Femmes à jouer un rôle de leadership dans l'amélioration de la politique de l'Organisation des Nations Unies à cet égard.

#### **IV. Rapport commun sur le recouvrement des coûts**

43. Le Directeur de la division de la gestion et de l'administration a soumis au Conseil d'administration le rapport commun sur le recouvrement des coûts, qui répondait à deux séries de demandes formulées par les Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'ONU-Femmes. Le rapport a été préparé conjointement par les quatre entités et a fait l'objet de consultations approfondies avec les différents Conseils d'administration.

44. Le rapport proposait deux autres possibilités pour répondre aux décisions respectives de chaque Conseil d'administration pour 2013. Il incluait des informations basées sur des données probantes concernant l'application des décisions liées à la politique de recouvrement des coûts, ainsi que sur les défis auxquels les agences ont dû faire face au cours de la période 2014-2017. Il abordait également des questions d'importance stratégique qui pourraient influencer le niveau de recouvrement des coûts à court terme ainsi que l'application traditionnelle des formules de recouvrement des coûts indirects à plus long terme, comme la réforme continue du système des Nations Unies pour le développement et les opportunités commerciales émergentes.

45. Cette capacité à complètement recouvrer les coûts à la fois directs et indirects émanant des contributions aux ressources « autres » que les ressources de base est

indispensable à la viabilité financière et pour minimiser les subventions croisées entre les ressources « ordinaires » et « autres ». En soutenant pleinement les réformes des Nations Unies, notamment l'harmonisation et la simplification des processus, ONU-Femmes est résolument favorable à une approche harmonisée du recouvrement des coûts, y compris à une méthodologie et à des taux de recouvrement harmonisés. Le Directeur a déclaré qu'il s'agissait d'un facteur essentiel pour la programmation commune et la rentabilité du travail au niveau des pays.

46. Plusieurs États membres ont répondu dans une déclaration commune afin de remercier les entités pour leur rapport commun et leurs efforts passés visant à harmoniser leurs politiques de recouvrement des coûts, tout en reconnaissant que le maintien d'un cadre harmonisé constituait un défi de taille. Les États membres ont réfléchi aux différentes options et implications, guidés par les principes fondamentaux suivants : 1) poursuivre l'approche harmonisée entre les agences ; 2) maximiser l'utilisation des ressources ordinaires pour les activités des programmes qui obtiennent des résultats de développement concrets ; 3) minimiser les subventions croisées des ressources de base qui continuent de constituer le socle des activités opérationnelles de développement ; 4) favoriser l'efficacité des coûts et la compétitivité des agences, ainsi que la transparence quant aux détails du cadre et ses implications.

47. Tout en tenant compte des différents mandats des entités, des structures institutionnelles et des modèles économiques des différentes entités, les États membres ont conclu que le cadre actuel harmonisé de recouvrement des coûts constituait actuellement l'option la plus adéquate. Ils ont proposé plusieurs étapes concrètes pour encore améliorer le cadre existant de recouvrement des coûts, notamment : 1) Harmoniser davantage les catégories actuelles de classification des coûts pour un cadre plus transparent et standardisé ; 2) En ce qui concerne les exemptions des taux de recouvrement des coûts harmonisés, éliminer les échappatoires et réduire drastiquement le nombre de dérogations accordées ; 3) En fonction des résultats de l'examen, il a été proposé de maintenir les taux actuels de recouvrement des coûts actuel. Les États membres ont rappelé la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale qui a accueilli l'engagement du Secrétaire général à renforcer l'harmonisation du recouvrement des coûts par les entités individuelles du système des Nations Unies pour le développement.

## V. Évaluation : méta-analyse des évaluations gérées par ONU-Femmes en 2017

48. Le Directeur par intérim du Bureau indépendant d'évaluation et des services d'audit a présenté ses découvertes, conclusions et recommandations concernant la méta-analyse des évaluations gérées par ONU-Femmes en 2017.

49. La conclusion principale a été que les interventions d'ONU-Femmes étaient pertinentes, productives et efficaces, en parvenant pour la plupart à atteindre les résultats escomptés à travers tous les domaines thématiques. Toutefois, il restait encore à améliorer la préservation du financement pluriannuel, l'augmentation d'approches novatrices à fort impact et le renforcement des systèmes de gestion fondée qui vont bien au-delà de la capture de résultats immédiats pour faire le suivi de résultats.

50. Non seulement les interventions d'ONU-Femmes ont été jugées hautement pertinentes en ce qui concerne les cadres normatifs, mais elles ont également réussi à satisfaire aux besoins des femmes à l'échelon national, tout en démontrant de bonnes

capacités d'adaptation. Bien qu'étant parfaitement établis, il s'avère que les projets d'ONU-Femmes manquaient encore d'analyses de situations plus poussées.

51. Les interventions ont été efficaces à tous les niveaux, la plupart obtenant les résultats escomptés avec des ressources limitées. Certaines des interventions les plus efficaces sont attribuables aux partenariats stratégiques, aux programmes communs des Nations Unies et à l'ouverture à l'innovation.

52. Les performances ont été positives en ce qui concerne l'efficacité de la mise en œuvre, d'organisation de la gestion et de planification financière. Cependant, l'intégration des systèmes de suivi, financier et de notification doit être améliorée pour soutenir pleinement la gestion des programmes en temps réel et la gouvernance efficace des partenariats.

53. Les systèmes de gestion axés sur les résultats étaient en place et ont été améliorés, mais ils nécessitaient un investissement continu et devaient être renforcés. Malgré le peu d'éléments en faveur d'un plan de retrait explicite des interventions d'ONU-Femmes, de nombreux indices portant sur la durabilité ont montré que les interventions pouvaient continuer de porter leurs fruits en raison du développement cohérent des capacités institutionnelles locales et nationales.

54. La perspective de gestion d'ONU-Femmes a été présentée par le Directeur général adjoint chargé des politiques et des programmes, qui a fourni des réponses à chacune des recommandations proposées dans le rapport devant le Conseil d'administration.

55. Les intervenants qui ont pris la parole ont remercié ONU-Femmes pour sa méta-analyse et apprécié les réponses de la direction. Ils ont souligné l'importance de la mise en œuvre des recommandations.

56. Étant donné la hausse anticipée du financement de l'action humanitaire, ONU-Femmes devrait se concentrer sur son rôle dans la coordination du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. ONU-Femmes a été priée d'accorder la priorité au travail normatif ainsi qu'au renforcement et au soutien du système humanitaire sur les questions liées à son mandat dans les limites des structures existantes. Une délégation a soutenu la recommandation selon laquelle ONU-Femmes devrait mettre l'accent sur l'intégration et l'utilisation des marqueurs de genre dans tous les projets humanitaires.

57. Un intervenant a relevé avec inquiétude la découverte concernant les lacunes dans la capacité à exploiter les preuves et les données pour fournir des commentaires en temps opportun pour la prise de décision et l'apprentissage. Il a par ailleurs été noté que la création de rapports sur les partenariats et réseaux stratégiques nécessitait des éclaircissements supplémentaires, dans la mesure où il a été considéré que la valeur ajoutée de l'Entité n'était pas clairement formulée.

## **VI. Méthodes de travail**

58. Dans sa Décision 2018/1, le Conseil d'administration a encouragé le secrétariat du Conseil d'administration d'ONU-Femmes à travailler en collaboration avec les secrétariats du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial afin d'élaborer une réponse commune à la réunion conjointe des Conseils d'administration sur les méthodes de travail, et ce, pas plus tard que quatre semaines avant la deuxième session ordinaire 2018, afin de permettre une consultation entre les États membres avant cette session.

59. À la suite de la réunion conjointe des Conseils d'administration le 1er juin 2018 au siège des Nations Unies à New York, un « Résumé du Président » a permis de consigner les résultats des discussions de la session sur les méthodes de travail, desquelles ont été tirées des conclusions sur les questions affichant une nette convergence. Le Résumé du Président constitue une base de questions communes sur les méthodes de travail qui pourraient éventuellement servir de pierre angulaire à l'élaboration d'une feuille de route pour formuler les recommandations nécessaires à la future amélioration des méthodes de travail des Conseils d'administration. Une convergence de vues a été observée dans les domaines suivants : bureaux, sessions, participation, visites sur le terrain et réunion conjointe des Conseils d'administration. La réunion conjointe des Conseils d'administration pourrait devenir l'occasion de discuter des questions d'intérêt commun pour tous les Conseils, notamment, entre autres, des rapports sur le statut de mise en œuvre du chapitre commun de leurs plans stratégiques respectifs, des questions d'audit, de déontologie et d'évaluation, de la stratégie pour l'égalité des sexes et des questions d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels.

## **VII. Visites sur le terrain**

### **A. Visite commune sur le terrain des membres des Conseils d'administration du PNUD, de l'UNFPA, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en Ouganda du 30 avril au 4 mai 2018**

60. La délégation de 25 membres était dirigée par le Représentant permanent de Maurice auprès des Nations Unies et Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. La visite avait pour but d'évaluer l'efficacité de l'action des Nations Unies en Ouganda, en ce qui concerne notamment : (a) le soutien aux priorités de développement nationales, notamment leur alignement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; et (b) les partenariats et la collaboration à travers l'initiative « Unis dans l'action » et les initiatives conjointes, avec entre autres les gouvernements nationaux et locaux, les bénéficiaires, les États membres, les organisations non gouvernementales (ONG), la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs du développement.

### **B. Visite sur le terrain du bureau du Conseil d'administration d'ONU-Femmes au Malawi**

61. La visite sur le terrain annuelle d'ONU-Femmes a eu lieu au Malawi du 5 au 10 mai 2018. Cette visite sur le terrain a été mandatée par la Décision 2017/8 du Conseil d'administration. La délégation était dirigée par le Président du Conseil d'administration, accompagné des quatre vice-présidents du Conseil d'administration d'ONU-Femmes et de deux représentants des États membres du groupe Europe occidentale et d'autres États au Conseil d'administration.

62. L'objectif de cette visite était d'observer la manière dont ONU-Femmes Malawi remplit le mandat d'ONU-Femmes en matière de soutien aux priorités de développement identifiées au niveau national et contribue à la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes.

63. Il s'agissait également de comprendre la façon dont ONU-Femmes travaille en collaboration avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies au Malawi pour apporter son soutien et sa contribution à la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans le contexte des plans et des priorités de développement nationales du Malawi et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

64. La délégation a exprimé sa gratitude au gouvernement du Malawi pour son hospitalité, pour avoir facilité la visite et pour l'opportunité qui lui a été donnée de participer à un dialogue constructif sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes avec le Président de la République du Malawi. La délégation s'est également réunie avec plusieurs ministres et hauts fonctionnaires.

## VIII. Séance d'information spéciale

### A. Analyse préliminaire des implications financières et autres de la Résolution 72/279 de l'Assemblée générale pour ONU-Femmes

65. Le Sous-secrétaire général/Directeur exécutif a fourni au Conseil d'administration une vue d'ensemble du rapport répondant à la Décision 2018/1 du Conseil d'administration et invitant ONU-Femmes à présenter une analyse préliminaire des implications financières et autres de la Résolution 72/279 de l'Assemblée générale pour ONU-Femmes lors de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration en 2018.

66. Le rapport a abordé ces implications dans le cadre de la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies, en particulier (i) le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ; (ii) la configuration des équipes de pays des Nations Unies ; (iii) le renforcement des connaissances, la collecte de données, la recherche de preuves et le développement des capacités ; et (iv) les opérations commerciales communes.

67. Le rapport a également proposé plusieurs mesures immédiates à mettre en œuvre au siège pour rendre l'Entité plus agile et efficace dans l'exécution de son mandat.

Le Directeur exécutif a observé qu'ONU-Femmes continuera de participer aux processus engagés par le Secrétaire général pour mettre en œuvre la Résolution 72/279, avec l'équipe de transition sous la supervision du Secrétaire général adjoint.

68. En 2019, ONU-Femmes continuera de tenir le Conseil d'administration au courant des nouveaux éléments pour la mise en œuvre de la Résolution 72/279 à mesure que ses implications financières et autres deviendront plus claires. Les États membres ont unanimement apprécié la transparence et l'efficacité d'ONU-Femmes dans sa présentation d'un rapport d'évaluation aussi clair et concis.

### B. Réponse opérationnelle au niveau national

69. La représentante d'ONU-Femmes pour l'Afghanistan a présenté le travail d'ONU-Femmes visant à soutenir le gouvernement, la société civile et le peuple d'Afghanistan dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Elle a notamment donné des détails sur l'impact maximal que pourraient avoir les principales orientations de la réponse opérationnelle d'ONU-Femmes au niveau national en adoptant des domaines d'engagement stratégiques. Elle a déclaré que le pays se trouvait à un moment critique avec les élections d'octobre 2018 laissant entrevoir la possibilité d'une paix après 17 années de guerre.

70. Malgré les défis auxquels fait face le pays, la représentante d'ONU-Femmes y voit d'importantes opportunités de renforcer la collaboration avec le gouvernement et la société civile afin d'avoir un impact concret sur la condition des femmes et des filles. Elle a décrit la stratégie du pays pour tirer parti du travail déjà accompli et élargir les initiatives couronnées de succès en s'appuyant sur le leadership du gouvernement et la capacité de la société civile.

71. ONU-Femmes recherche actuellement des financements pour sa nouvelle stratégie sur quatre ans élaborée au terme d'une large consultation. ONU-Femmes a ancré son orientation stratégique en Afghanistan sur les principaux problèmes émergents et son travail est parfaitement aligné sur le document de stratégie 2018-2022 One UN for Afghanistan en soutenant la mise en œuvre du Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan (2017-2021), y compris la mise en œuvre des programmes de priorité nationale pertinents. Illustrant ses propos par des exemples concrets d'initiatives et d'activités sur le terrain, elle a exposé les quatre domaines de priorité stratégique de l'Entité. Elle a conclu sa présentation par une vidéo décrivant les services pour les femmes victimes de violence, dressant le portrait d'une travailleuse dans un des refuges pour femmes soutenus par ONU-Femmes et proposant le témoignage d'une femme victime de violence qui a bénéficié des services du refuge et qui décrit son expérience et ses espoirs pour l'avenir.

72. Le Représentant permanent adjoint du gouvernement d'Afghanistan aux Nations Unies a remercié le Conseil d'administration de lui donner l'occasion de répondre. Il a applaudi les efforts d'ONU-Femmes en Afghanistan et présenté les principales réalisations au niveau national, qu'il a décrit comme sans précédent.

73. Il a déclaré être impatient de renforcer la collaboration avec l'Entité à son siège de New York et proposé à cet effet d'organiser des réunions tous les six mois pour faire le point sur le développement et la mise en œuvre des activités sur le terrain.

74. Les délégations qui ont pris la parole ont salué la représentante d'ONU-Femmes pour sa présentation et l'ouverture avec laquelle le processus de consultation a été mené en ce qui concerne le développement de la stratégie. L'un des intervenants a exprimé son soutien aux principaux domaines stratégiques et son accord avec l'importance accordée au rôle fédérateur et de coordination de l'Entité, qui ne devrait pas se résumer à celui d'organe d'exécution. Les partenariats avec des acteurs non traditionnels, y compris des organisations d'inspiration religieuse, ont été bien accueillis. Le délégué a également salué le changement de priorité recommandé pour les bureaux régionaux, citant en exemple le bureau régional d'ONU-Femmes à Bangkok, qui a joué un rôle crucial dans le renforcement du bureau national d'Afghanistan. Il a été estimé que dans le contexte afghan, il était important d'insister sur la prise en compte des questions de genre et d'inclure les hommes et les garçons dans l'analyse des contraintes et des possibilités.

## IX. Clôture

75. La Responsable d'ONU-Femmes a remercié la Présidente pour son leadership durant la session, ainsi que les Vice-présidents du Conseil d'administration et le Bureau dans son ensemble pour leur travail. Elle a exprimé sa reconnaissance pour les remarques et déclarations judicieuses des États membres tout au long de la session, qui ont permis un dialogue nourri et des échanges de points de vue constructifs sur plusieurs points essentiels.

76. Deux thèmes principaux sont pour elle ressortis des discussions. Le premier est l'importance du renforcement de la coordination à l'échelle de toute l'Organisation des Nations Unies, afin d'offrir des mécanismes unis, et la coordination entre les

agences dans tous les aspects du mandat d'ONU-Femmes, et pas seulement la programmation. Le second concerne le financement d'ONU-Femmes. Elle en a profité pour remercier le Japon, la Suède, la Suisse et la Chine pour l'annonce de leurs contributions.

77. Le Directeur exécutif adjoint aux politiques et aux programmes a également pris la parole pour remercier les États membres de leurs bons vœux avant son départ prochain.

78. La Présidente du Conseil l'a remercié pour son leadership éclairé et a également remercié le Secrétaire du Conseil d'administration d'ONU-Femmes et son équipe ainsi que toute la direction d'ONU-Femmes pour leur engagement et leur franche collaboration avec les États membres. Elle a salué la manière dont l'Entité a facilité les discussions avec les États membres, en particulier le dialogue structuré sur le financement et l'analyse préliminaire des implications de la Résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale. Elle a déclaré qu'ONU-Femmes occupait une position stratégique pour veiller à ce que l'égalité des sexes constitue une composante essentielle du processus de réforme de l'ONU. Elle a enfin remercié les vice-présidents du Conseil d'administration pour leur travail et leur soutien, ainsi que tous les membres et observateurs pour leur participation constructive, puis a déclaré la session officiellement close.

## Annexe I

### Ordre du jour provisoire et plan de travail pour la première session ordinaire du 13 février 2018

#### Note du secrétariat du Conseil d'administration

#### Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation
2. Questions relatives à l'audit
3. Questions diverses

#### Plan de travail provisoire

<i>Jour</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
<b>Mardi 12 février</b>	10 h - 13 h		<p>Ouverture de la session</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclarations de la Présidente/du Président du Conseil d'administration et de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes</li> </ul>
		1	<p>Questions d'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du plan de travail de la première session ordinaire de 2019</li> <li>• Adoption du rapport de la seconde session ordinaire de 2018</li> </ul> <p>Séance d'information sur la réponse opérationnelle au niveau national : Irak</p>
		2	<p>Questions relatives à l'audit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017</li> <li>• Réponse de la direction</li> </ul>
	15 h - 18 h		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séance d'information sur la gestion des connaissances d'ONU-Femmes</li> <li>• Compte-rendu verbal concernant la Stratégie mondiale d'évaluation 2018-2021</li> </ul>
		3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questions diverses</li> </ul>
		1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questions d'organisation</li> <li>• Approbation de l'ordre du jour provisoire et du plan de travail pour la session annuelle de 2019</li> </ul> <p>Adoption du plan de travail annuel pour 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Clôture de la session</li> </ul>

- Déclarations de la Secrétaire générale adjointe/Directrice générale d'ONU-Femmes et de la Présidente/du Président du Conseil d'administration
-

## Annexe II

### Décision 2018/5 - Dialogue structuré sur le financement : Investir dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes grâce au financement du Plan stratégique 2018–2021 d'ONU-Femmes

*Le Conseil d'administration :*

1. *prend note* du rapport 2018 sur le Dialogue structuré sur la question du financement : investir dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes grâce au financement du Plan stratégique 2018–2021 d'ONU-Femmes, et encourage ONU-Femmes à poursuivre sa participation à un dialogue structuré avec les États membres tout au long de l'année, avec comme objectif d'évaluer le niveau de financement qu'elle reçoit, les écarts de financement, ainsi que la prévisibilité, la flexibilité et l'alignement des ressources financières fournies pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2018–2021, sans préjuger des résultats du pacte de financement du Secrétaire général ;
2. *reconnaît* les efforts d'ONU-Femmes en matière de mobilisation des ressources et l'importance de disposer de ressources ordinaires suffisantes pour mener à bien pleinement et efficacement la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2018-2021 ; prend note que les ressources ordinaires permettent à ONU-Femmes de planifier, d'être réactive et stratégique ; de renforcer ses fonctions de contrôle (évaluation, audit et investigation) et de responsabilisation ; de contribuer à renforcer la cohérence et la coordination du système des Nations Unies ; et de mobiliser d'autres ressources pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
3. *demande* à ONU-Femmes de continuer à améliorer l'efficacité, l'efficacité, la transparence et la responsabilisation de son organisation et, à cet égard, de continuer à fournir des informations sur ses activités de programme, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration ;
4. *reconnaît* que l'impulsion donnée par les États membres au soutien d'ONU-Femmes, leur engagement profond et leur financement plus important en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sous la supervision du Conseil d'administration sont essentiels à la mise en œuvre réussie du Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes et, à cet égard, observe avec satisfaction l'augmentation du nombre de contributeurs à ONU-Femmes ; prend note du statut des revenus issus des ressources ordinaires et encourage tous les pays qui sont en mesure de le faire à accroître leurs contributions volontaires à ONU-Femmes, en particulier à ses ressources de base, de préférence versées au début de l'année et/ou en temps opportun et, si possible, au moyen de promesses pluriannuelles ;
5. *encourage* les pays qui sont en mesure de le faire à fournir en temps opportun d'autres ressources (affectées) flexibles et conformes au Plan stratégique 2018-2021 ;
6. *invite* ONU-Femmes à continuer d'amender le format et le contenu du rapport sur le Dialogue structuré sur le financement afin d'encore améliorer la qualité du Dialogue, en fournissant notamment une vue d'ensemble du financement en relation avec la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021, en tenant compte à la fois des ressources ordinaires et autres ;
7. *encourage* ONU-Femmes à continuer de travailler conjointement avec le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF afin d'améliorer la collaboration autour des dialogues structurés sur le financement ;
8. *salue* l'engagement d'ONU-Femmes, en étroite collaboration l'équipe de transition du Secrétaire général et d'autres programmes, fonds et agences spécialisées, à mettre en œuvre la Résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal

complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ; salue également les rapports fournis avec l'analyse préliminaire des implications financières et autres de la Résolution, et invite ONU-Femmes à continuer de collaborer avec le Conseil d'administration à cet égard, en fournissant des rapports réguliers à compter de 2019 ;

9. *rappelle* la Décision 2018/1 du Conseil d'administration sur le Rapport annuel de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive sur le Plan stratégique 2014-2017, et demande à ONU-Femmes de doubler sa contribution dans le cadre des arrangements existants de partage des coûts avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable (UNSDG), conformément à la Résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, de déposer sa contribution 2019 dès que possible, en tenant compte du plan de mise en œuvre du Secrétaire général afin de rendre opérationnel le nouveau système de coordinateur résident à compter du 1er janvier 2019, et de faire le point sur les progrès réalisés en ce sens lors de la session annuelle 2019 du Conseil d'administration ;

10. *Demande* à ce qu'ONU-Femmes, en tant que composante de l'UNSDG, collabore avec l'équipe de transition du Secrétaire général afin de soutenir l'établissement d'une initiative à l'échelle de tout le système pour mettre en œuvre les modalités de financement définies dans la Résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, notamment la redevance, et de présenter un rapport au Conseil d'administration lors de la première session ordinaire de 2019 ;

11. *Demande* à ce qu'ONU-Femmes présente des informations claires et transparentes sur sa contribution aux modalités de financement du coordinateur résident au Conseil d'administration lors de la session annuelle de 2019 ;

12. *Appelle* ONU-Femmes à réexaminer ses processus de planification, de financement et de communication des résultats afin de garantir une collaboration conjointe efficace dans le contexte d'un Plan-cadre pour le développement repensé, et de fournir un rapport sur les ajustements nécessaires lors de la prochaine session du Conseil d'administration ;

13. *Demande* à ONU-Femmes de régulièrement informer le Conseil d'administration de la manière dont elle soutient les coordinateurs résidents et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sur les thématiques liées à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes conformément à son mandat, ainsi que des implications de la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies sur son architecture régionale et son organisation nationale, telle que mandatée par la Résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale.

**Décision 2018/6 – Rapport commun sur le recouvrement des coûts**

*Le Conseil d'administration :*

1. *rappelle* la Décision 2013/2 du Conseil d'administration, qui a avalisé la politique actuelle de recouvrement des coûts harmonisée, et reconnaît et salue à cet égard les efforts d'ONU-Femmes, du PNUD, de l'UNFPA et de l'UNICEF dans la mise en œuvre de la politique, en vertu desquels le Conseil d'administration a invité l'Entité à mettre en œuvre la politique de recouvrement des coûts et à s'assurer d'un recouvrement des coûts complets proportionnel aux ressources ordinaires et autres, et à fournir des incitations pour accroître le financement des ressources ordinaires ;
2. *rappelle* la Décision 2017/2 du Conseil d'administration ;
3. *prend note* du rapport commun du PNUD, de l'UNFPA, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes sur le recouvrement des coûts ([DP/FPA-ICEF-UNW/2018/1](#)) et des deux propositions pour le recouvrement des coûts indirects présentées ici ;
4. *prend note* du paragraphe 28 (d) de la Résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, qui appelle à une meilleure harmonisation du recouvrement des coûts par les entités individuelles du système de développement des Nations Unies et, à cet égard, salue le travail du PNUD, de l'UNFPA, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes pour leur cadre harmonisé de recouvrement des coûts, et les encourage à travailler avec d'autres entités du système de développement des Nations Unies, après examen de leurs organes de gouvernance respectifs, afin d'adopter un cadre harmonisé de recouvrement des coûts ;
5. *invite* ONU-Femmes, ainsi que le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF, à réviser les définitions des coûts et les classifications des activités et des coûts associés, dans l'objectif d'harmoniser davantage leurs approches en établissant des définitions communes des catégories de coûts et des fonctions et activités correspondantes au niveau granulaire, tout en tenant compte des différents modèles économiques des entités individuelles. Cela permettra de parfaitement comprendre la composition de chaque catégorie et les options d'alignement possible de fonctions similaires sur les mêmes classifications de coûts entre entités, et constituera une base pérenne pour la comparaison entre les entités et l'alignement sur leurs plans stratégiques. La nouvelle approche devra être soumise à la décision du Conseil d'administration lors de sa deuxième session ordinaire de 2019 ;
6. *réaffirme* à cet égard l'actuelle politique harmonisée de recouvrement des coûts et demande à ONU-Femmes, conjointement avec le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF, de soumettre une proposition préliminaire détaillée sur la politique de recouvrement des coûts au Conseil d'administration lors de sa première session ordinaire de 2020, dans l'objectif de soumettre une proposition finale détaillée à la décision du Conseil d'administration lors de sa deuxième session ordinaire de 2020 ;
7. *demande* à ONU-Femmes, conjointement avec le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF, de réduire l'octroi de dérogations visant à réduire les taux convenus de recouvrement des coûts, et d'informer le Conseil d'administration des mesures prises à cet égard, y compris en ce qui concerne l'application des dérogations au sein de leurs organisations respectives, lors de sa session annuelle en 2019 ;
8. *demande* à ONU-Femmes, conjointement avec le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF, de réviser en profondeur leurs taux de recouvrement des coûts dans le cadre de la proposition détaillée ;
9. *demande* à ONU-Femmes, conjointement avec le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF, de présenter, dans le cadre de la proposition détaillée, une évaluation des raisons pour lesquelles les coûts ne sont pas actuellement pleinement recouverts ;

**Décision 2018/7 – Méthodes de travail des Conseils d'administration**

*Le Conseil d'administration :*

1. *réaffirme* les règles de procédure du Conseil d'administration d'ONU-Femmes ;
2. *prend note* de la réponse commune préparée par les secrétariats des Conseils d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial pour leur deuxième session ordinaire respective en 2018 ;
3. *demande* au secrétariat du Conseil d'administration d'ONU-Femmes de communiquer ses projets de décision au moins deux semaines avant la session pour qu'ils soient disponibles avant la session préliminaire, et encourage vivement la Présidente à nommer, à ce moment-là, les facilitateurs pour les projets de décisions respectifs, dans le respect de la représentation régionale équitable ; encourage vivement les États membres à fournir leurs commentaires sur les projets de décision, si possible avant les premières consultations informelles, dans le but de commencer ces consultations informelles sur les projets de décision un jour ouvré avant la session ;
4. *demande* à ONU-Femmes et aux membres de son Conseil d'administration de faire tout leur possible pour commencer les réunions formelles et informelles à l'heure prévue et de les planifier pendant les heures ouvrées des Nations Unies, et d'éviter les consultations parallèles afin de faciliter la participation efficace et constructive de tous les États membres au travail des Conseils d'administration ;
5. *demande* au secrétariat du Conseil d'administration d'ONU-Femmes d'identifier un ordre du jour commun avec le PNUD, l'UNFPA, l'UNOPS, l'UNICEF et le PAM, dans le but d'harmoniser la réflexion sur cet ordre du jour avec ces agences, à partir de la première session ordinaire de 2019 ;
6. *demande* au secrétariat du Conseil d'administration d'ONU-Femmes de développer, en consultation avec le PNUD, l'UNFPA, l'UNOPS et l'UNICEF, un calendrier en ligne commun de toutes les réunions du Conseil, calendrier qui sera mis à jour en temps réel et mis à la disposition du Conseil d'administration ;
7. *demande* à la direction d'ONU-Femmes de fournir une réponse écrite aux questions soulevées lors des consultations informelles sur les rapports (présentations informelles), sur demande des États membres et avant le début de la session formelle suivante ;
8. *demande* à ONU-Femmes de poursuivre l'amélioration de la documentation afin de la rendre plus stratégique et analytique, en y incluant au besoin des pratiques exemplaires, les mesures prises pour appliquer les enseignements tirés, les défis et les risques, en tirant parti des interactions avec le Conseil ;
9. *demande* à ONU-Femmes d'améliorer davantage l'accessibilité et de s'assurer que les noms de fichier des documents du Conseil d'administration soient clairement épelés et indiquent le contenu des documents, et que ces documents puissent être téléchargés dans leur intégralité par l'agence et incluent une fonctionnalité de recherche en texte intégral ;
10. *demande* à ONU-Femmes de collaborer avec le Conseil d'administration ainsi qu'avec le PNUD, l'UNFPA, l'UNOPS, l'UNICEF et le PAM sur la mise en œuvre efficace et efficiente des directives pour les visites du Conseil d'administration sur le terrain et sur les exigences relatives aux rapports ;
11. *demande* à ONU-Femmes et à son Bureau de tenir compte de la parité des sexes dans ses panels pour toutes les réunions ;

12. *demande* au Bureau d'ONU-Femmes, en collaboration avec les Bureaux du PNUD/UNFPA/UNOPS, de l'UNICEF et du PAM, de lancer un processus consultatif conjoint avec les États membres à compter de la première session ordinaire de 2019, dans l'objectif d'examiner l'efficacité et la qualité de ses sessions actuelles, ainsi que les fonctions des réunions conjointes des Conseils, en se basant sur les réponses communes préparées par les secrétariats.